

Communiqué

La Communauté métropolitaine de Québec adopte son Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique

(Québec, le 21 juin 2005) – Fort des résultats de consultations qui l'ont amené à rencontrer les représentants de quelque 100 organismes ainsi que de nombreux citoyens et citoyennes engagés à Québec, à Lévis et dans les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) vient d'adopter le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* de son territoire.

Ce *Plan*, qui regroupe l'ensemble des éléments faisant convergence parmi les différents territoires de la CMQ, identifie neuf grands enjeux auxquels l'ensemble des partenaires régionaux sont appelés à s'attaquer : le développement équilibré des différentes portions du territoire, l'économie sociale, l'accueil de projets de développement économique, les changements démographiques et le marché du travail, la compétitivité et la productivité des entreprises, les infrastructures de transport et de communication, le rayonnement international, le statut de Capitale et la diversification économique.

À l'occasion de l'adoption de ce *Plan*, Me Michel Giroux, président de la commission Développement économique et Tourisme, s'est déclaré confiant qu'il « deviendra un document de référence pour l'ensemble de notre communauté métropolitaine en contribuant à mieux guider les efforts de tous les intervenants en matière de développement économique et pour l'enrichissement collectif de nos concitoyennes et concitoyens ».

Simultanément à l'adoption de ce *Plan*, les membres du conseil convenaient d'un certain nombre d'actions à entreprendre afin de s'assurer que ce *Plan* remplira efficacement son rôle de coordination des efforts de développement économique entrepris par les municipalités et les MRC. Le *Plan* sera ainsi largement diffusé et expliqué aux partenaires économiques de la CMQ. Il sera l'objet d'un avis annuel quant au suivi qu'on lui a accordé. Le développement d'indicateurs économiques et sociaux et la tenue, sur une base régulière, d'une assemblée métropolitaine, permettra de dresser un portrait de l'évolution des enjeux identifiés. Finalement, la création ou le suivi, par la CMQ, de groupes de travail pouvant favoriser l'atteinte des objectifs du *Plan des grands enjeux économiques* sera favorisée.